

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

## Autorité nationale des jeux

---

### DÉCISION N° 2024-132 DU 2024 PORTANT MODIFICATION DE LA LISTE DES SUPPORTS DE PARIS AUTORISÉS

Le collège de l'Autorité nationale des jeux,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 322-13 ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, notamment son article 12 ;

Vu le décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019 relatif à l'encadrement de l'offre de jeux de La Française des jeux et du Pari mutuel urbain, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2020-1349 du 4 novembre 2020 relatif aux modalités de régulation de l'Autorité nationale des jeux, notamment ses articles 39 à 42 ;

Vu la demande de la société WINAMAX reçue le 12 avril 2024 ;

Vu la demande de la société BETCLIC ENTERPRISES LIMITED reçue le 22 avril 2024 ;

Vu l'avis de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL reçu le juin 2024 ;

Après avoir entendu le commissaire du Gouvernement, en ses observations, et en avoir délibéré le 11 juillet 2024,

#### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est acceptée la demande de la société BETCLIC ENTERPRISES LIMITED d'inscription sur la liste des supports de paris autorisés des épreuves masculines, féminines et mixte de pistolet, carabine et fusils en tir pour les jeux Olympiques de Paris 2024.

**Article 2** : Est rejetée la demande de la société WINAMAX d'inscription sur la liste des supports de paris autorisés des matchs amicaux des équipes masculines opposant des clubs classés dans les 100 premiers au classement UEFA en football.

**Article 3** : Est acceptée la demande de la société BETCLIC ENTERPRISES LIMITED d'inscription sur la liste des supports de paris autorisés du type de résultats « classement final (trois premiers) » en tir.

**Article 4** : Le directeur général de l'Autorité nationale des jeux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site de l'Autorité.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 11 juillet 2024,

**La Présidente de l'Autorité nationale des jeux**

**Isabelle FALQUE-PIERROTIN**